

ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de SOURDON
Lundi 30 mai 2011

Après avoir remercié M. ENNECENT pour la mise à disposition de sa salle des fêtes et l'aide de la commune à la bonne organisation de la séance, le Président LECLABART accueille les délégués communautaires pour examiner les budgets primitifs 2011.

Monsieur LECLABART présente les excuses de Mme LO PRESTI, Trésorière, M. le Sous Préfet et Messieurs DECLERCK et LAVANDER, délégués.

M. ENNECENT, Maire de Sourdon, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Monsieur le Président fait respecter une minute de silence en mémoire à M. Henri MULLET, ancien Vice Président de l'intercommunalité, décédé dernièrement.

Appel : le quorum est atteint – 57 présents – 9 pouvoirs – 1 absent.

1/ Examen et vote des budgets primitifs 2011 :

Avant de présenter les budgets primitifs 2011, Christian DE CAFFARELLI présente une rétrospective de la situation financière de la CCVN.

- Il rappelle que malgré une évolution constante du CIF depuis 10 ans, la CCVN n'est pas en mesure de se faire garantir sa DGF. Elle dispose en 2011 d'un CIF de 0,595972 ; la garantie de DGF est assurée pour un CIF supérieur à 0,60. La CCVN n'a obtenu aucune réponse de la part des parlementaires et du Sous Préfet qu'elle a interpellé à ce sujet et à qui elle a demandé d'intervenir. Nous restons donc dans l'attente d'explications claires et concises.

- Il fait état d'une évolution constante des recettes fiscales de la Com de Com à laquelle correspond un excédent de fonctionnement également en progression.

- M. de CAFFARELLI présente ensuite une analyse des charges de fonctionnement auxquelles est soumise la Com de Com : les charges nettes de personnel sont stables alors même que la CCVN a depuis 2011 acquise de nouvelles compétences. Pour rappel, en 2011, la Com de Com disposait de 51 Equivalent Temps Plein alors qu'aujourd'hui elle en dispose de 52.

- M. de CAFFARELLI établit le comparatif en matière de DGF des communes et de la CCVN et revient sur le fait que la dotation des communes est supérieure à plus du double de celle de l'intercommunalité.

- 1 700 000 € pour les communes contre 782 000 € pour la CCVN
- 184 € / hab pour les communes contre 83 € / hab pour la CCVN

- Une analyse de l'évolution des taux de fiscalité communaux et intercommunaux ainsi que des bases d'imposition est ensuite projetée.

Dans un second temps, M. de CAFFARELLI revient sur les informations transmises au cours du DOB 2011, à savoir :

- la définition du CIF, de la DGF et du potentiel fiscal.
- les conséquences de la loi de finances 2011, notamment en matière d'évolution de prise en compte du CIF dans le calcul des dotations d'Etat (DGF). Celles-ci se traduisent par une perte nette de DGF de l'ordre de 96 000 €.

- L'annonce de la mise en place de nouvelles modalités de calcul du CIF pour 2011 et la nécessité pour la CCVN d'essayer d'anticiper les conséquences de cette nouvelle « réforme ». L'objectif est de préparer un BP 2011 qui permettrait à la CCVN de ne peut pas à nouveau se retrouver pénalisée en 2012. Le BP 2011 a donc été travaillé de manière à s'assurer un CIF à minima égal à 0,60.

M. de CAFFARELLI présente les arbitrages qui ont été consentis dans chacune des commissions pour en arriver à établir les budgets primitifs présentés ce jour.

Concernant les budgets primitifs 2011, il est précisé que ceux-ci correspondent à des budgets de report sans investissement nouveau et présentant les caractéristiques suivantes :

- Nécessité de continuer à optimiser les charges de fonctionnement
- Intégration du projet d'extension du Relais Assistantes Maternelles compte tenu de l'opportunité que représente le financement proposé par la CAF.
- De la prise en compte des études de maîtrise relatives au projet de requalification des installations du stage municipal d'Ailly sur Noye, dossier évoqué au cours de la précédente AG.

Les budgets primitifs 2011 présentés au cours de cette AG ont été élaborés suivant l'hypothèse de travail retenue par la commission finances du 18 mai 2011. Cette dernière préconisait :

- De laisser aux communes la totalité de la TADEM et par conséquent d'abandonner le principe de reversement d'une part de la TADEM des communes vers la CCVN
- De ne pas toucher aux fonds de concours scolaires
- D'augmenter les taux d'imposition de référence de 5,5%
- D'actualiser le taux de la TEOM afin de permettre un recouvrement fiscal supplémentaire de 48 000 € correspondant à 50% de la perte de DGF constaté en 2011.

La prise en compte de ces données dans l'établissement du budget primitif principal conduit à un produit fiscal total pour 2011 de 1 907 140 € auquel il convient de soustraire 304 380 € correspondant à l'écrêtement. Le produit fiscal net 2011 s'élève par conséquent à 1 602 760 €.

Les budgets primitifs sont ensuite détaillés :

- Budget général :
 - o Section fonctionnement : 4 657 037 €
 - o Section investissement : 1 828 873 €
- Budget annexe « Complexe sportif et culturel » :
 - o Section fonctionnement : 162 542 €
 - o Section investissement : 146 367 €
- Budget annexe « SPANC » :
 - o Section fonctionnement : 121 625 €
 - o Section investissement : 1 085 €
- Budget annexe « ZAC » :
 - o Section fonctionnement : 301 867 €
 - o Section investissement : 4 520 699 €
- Budget annexe « crèche » :
 - o Section fonctionnement : 334 070 €

M. Yves Robert LECONTE : regrette que l'augmentation de fiscalité proposée au travers des BP 2011 présentés par la Com de Com n'ait pas été soumise plus tôt au vote. Ceci aurait dès lors permis aux communes d'en tenir compte dans l'établissement de leur propre budget. Il constate que c'est à nouveau le contribuable qui est pénalisé.

M. LECLABART indique que le manque d'informations et l'absence de réponse aux questions posées notamment aux parlementaires ne lui ont pas permis de mettre plus tôt au vote les BP 2011. Il précise qu'en outre les dotations aux communes ont été connues beaucoup plus tôt que celles de la CCVN.

M. Jean Jacques PILLON : Pourquoi de ne pas avoir à nouveau instauré la redevance spéciale : sa mise en place en 2010 aurait peut être permis de disposer d'un CIF supérieur à 0,60 ?

Il n'est pas sûr que la redevance spéciale entre en compte dans le calcul du CIF. Cette information sera vérifiée et l'information transmise en conséquence.

M. Jean Pierre PAUCHET : propose de ne pas voter les budgets primitifs.

Monsieur LECLABART indique que les délégués sont libres de voter ce qu'ils veulent tout en confirmant que c'est une hypothèse qu'il a très longtemps envisagée. Néanmoins, il indique qu'après

réflexion, il a jugé qu'il était de sa responsabilité de présenter un budget qui a le mérite de clarifier la situation au regard de la TADEM et d'anticiper au mieux les conséquences de la nouvelle réforme annoncée.

M. Alain SURHOMME : rappelle qu'il est déjà intervenu en 2008 à Chaussoy pour demander que soit pris en compte dans les présentations projetées le fait qu'à une augmentation des taux d'imposition correspond également une augmentation des bases d'imposition. Il indique que la prise en compte de ces deux données conduit à une augmentation de la pression fiscale de près de 80% entre 2001 et 2011 alors que sur le même période l'inflation se limite à 20%.

M. LECLABART indique que la pression fiscale exercée par la CCVN n'est pas plus importante que celle exercée par les communes.

M. AUBRY précise que les chiffres avancés par M. SURHOMME sont inexacts : le produit fiscal prélevé en 2001 était de 1 094 000 € alors qu'il est en 2011 de 1 420 000 €. Ceci représente en fait une augmentation de 30% dont une bonne partie correspond à la simple augmentation des bases dont la responsabilité n'incombe pas à la CCVN.

M. LECLABART signifie que chiffres à l'appui une réponse sera établie sur ce point.

M. Nicolas LAVOINE : indique qu'il n'est pas concevable de se résoudre à perdre 100 000 € chaque année. Accepter cette situation conduirait tôt ou tard à devoir augmenter la fiscalité pour compenser cette perte.

M. de CAFARRELLI indique que le budget présenté ce soir est en tout état de cause un pari sur l'avenir compte tenu de la non connaissance des règles du jeu qui seront appliquées pour la constitution des exercices 2012.

M. Joel BEAUMONT : la CCVN connaît elle l'impact de cette réforme fiscale sur le budget de la CC de Oisement, autre Com de Com confrontée à une perte de DGF.

Non

M. Jean Marie LEIGNEL : Comment expliquer un budget primitif 2011 en hausse de 22,44 % par rapport un Compte Administratif 2010 récemment voté mais aussi une augmentation des recettes liées aux impôts et taxes de 35% ?

L'augmentation du chapitre 73 « impôts et taxes » est due à plusieurs événements :

- L'inscription totale des recettes y compris le FNGIR pour 304 380 € que l'on retrouve en dépense au chapitre 014 « atténuation de charges »
- La fiscalisation de la TADEM qui sur le compte administratif 2010 figurait au compte 70 étant donné qu'il s'agissait d'un reversement de la par des communes
- La compensation relais qui n'existe plus sur 2010 car elle fait dorénavant partie intégrante de la fiscalité (CFE) qui avait été encaissé en partie au compte 74 sur le CA 2010.

Quant à l'augmentation globale perçue sur le budget primitif 2011, elle s'explique par :

- La vente des terrains de la zone d'activités à Tubesca pour 267 000 €. Cette dernière vient « gonfler » artificiellement le budget étant donné qu'il s'agit d'inscription en dépenses et en recettes pour le même montant.
- La perception du FNGIR

M. Jany FROISSART : à quoi correspondent les montants inscrits au titre des « produits exceptionnels » ?

Il s'agit des produits liés à la vente au crédit bailleur de la société TUBESCA des terrains de la ZAC pour 267 000 €. Les terrains ont été achetés sur le budget principal. Les recettes doivent par conséquent être encaissées sur ce même budget avant d'être reversées sur le budget annexe de la zone.

M. Alain SURHOMME : Comment concevoir que ce budget intègre une subvention pour le projet du MCM de 25 000 € alors que dans le même temps on met en avant une économie de 6 000 € à réaliser sur la Cantine du Petit Homme ? Peut on parler d'économie alors même qu'aucun montant n'avait été prévu au DOB 2011 ?

Concernant ce point, M. LECLABART indique que ce sujet a déjà été débattu et que la convention liant les deux parties a été dénoncée dans les délais impartis. La décision a été prise de ne plus financer l'association « Cantine du Petit Homme » compte tenu de l'impossibilité à récupérer les éléments chiffrés demandés mais aussi du respect des termes de la convention.

La CCVN a décidé de travailler dans un cadre public avec des partenaires dont l'efficacité et la rigueur sont reconnues de tous.

M. AUBRY indique que M. SURHOMME a dans un passé récent été le référent de la CCVN auprès de la Cantine du Petit Homme et de l'OTSI, et qu'en aucun cas il n'est arrivé à récupérer les éléments budgétaires et comptables que la CCVN réclamait.

M. Alain SURHOMME : revient sur le courrier reçu de la CCVN en réponse une demande écrite émanant de sa part : il dément la véracité des éléments repris dans ce courrier, à savoir que les locaux qu'occupent la cantine du petit homme ne sont pas aux normes et qu'une nouvelle structure ne pourra pas être mise en place le temps que la Cantine du Petit Homme existera et que la banque alimentaire continuera à suivre M. CORRABOEUF.

Mme MARCEL confirme que la seule position connue à ce jour par ces services concernant la non conformité des locaux occupés par la Cantine du Petit Homme est un avis défavorable émis par les services de la DSV.

Concernant, l'impossibilité pour une autre structure de s'implanter à Ailly, Mme PREVOST signifie que les restos du cœur sont tout à fait prêts à travailler avec la CC du Val de Noye. Quant à la banque alimentaire, un rdv avec le nouveau directeur a été pris pour le 10 juin 2011.

Mme Marie Christine MAILLART : n'est il pas envisageable de décaler d'une année l'étude de maîtrise d'œuvre relative au projet de requalification des installations du stade municipal ?

M. LECLABART indique que les arbitrages sont davantage à faire sur les dépenses de fonctionnement que sur les projets d'investissement.

M. Yves Robert LECONTE : les investissements engendrent automatiquement des charges de fonctionnement, il suffit de regarder ce qu'à engendrer le projet de complexe sportif et culturel dont les charges de personnel ne figure d'ailleurs pas au BP annexe 2011.

Les charges nettes de personnel correspondante s'élève en 2010 à 3 000 € compte tenu qu'il s'agit d'emplois aidés. Elles seront de 30 000 € supérieurs en 2011 comme cela été listé dans le tableau aux dépenses supplémentaires 2011.

M. Laurent LEROY : on constate que les charges financières augmentent régulièrement, néanmoins aucune proposition n'est faite qui permettrait de développer le logement.

Le meilleur gage de fiscalité reste le développement économique.

M. Jean Jacques PILLON : Qu'en est il de la taxe éolienne ?

Les bases éoliennes ne seront connues au mieux qu'en novembre de cette année, il n'a par conséquent pas été possible d'en tenir compte dans l'élaboration des BP 2011.

M. le Président conclue les débats :

- détaillant le nombre de personnel communautaire rattaché à chacune des compétences de la CCVN.

- rappelant que l'évolution de la fiscalité a permis de faire progresser de 400 000 € à 1 200 000 € l'excédent de fonctionnement annuel de la structure. Il s'interroge sur ce que serait aujourd'hui la situation financière de la CCVN si la politique décidée par le passé (prise constante sur l'excédent) avait du être prolongée et si la problématique du financement de la caserne pompier n'avait pas été levée. M. LECLABART signifie que les investissements dernièrement réalisés n'auraient probablement pas vu le jour.

- en rappelant aux délégués communautaires sceptiques sur la gestion actuelle de la Com de Com qu'ils sont à même de satisfaire à la demande de Mme LO PRESTI et de M. le Sous Préfet concernant la réalisation d'une étude financière dénommée agrégation territoriale.

A l'issue des débats, il est proposé de passer au vote des budgets primitifs 2011. Monsieur LECLABART :

- Propose de voter les budgets par chapitre :
 - o Pour : unanimité des votants.
- Accepte la demande de l'assemblée consistant à avoir recours au vote à bulletin secret.

A la question « Approuvez vous les budgets primitifs 2011 de la CCVN intégrant les taux de fiscalité proposés », les délégués communautaires répondent :

- Blancs : 3 bulletins
- Oui : 34 bulletins
- Non : 29 bulletins

Les budgets primitifs 2011 de la CCVN sont donc approuvés à la majorité.

2/ Questions diverses :

M. Joel BEAUMONT : Concernant la réforme territoriale, et notamment le SDCI (schéma départemental de la coopération intercommunale), il souhaite savoir comment ce dossier va évoluer, quel en sera les conséquences en matière de scolaire et s'interroge sur l'opportunité que représente ce dossier pour réactiver le dossier du rapprochement des Communautés de Communes du Val de Noye et du canton de Conty.

M. LECLABART répond concernant :

- Le SDCI que la Communauté de Communes, comme les communes et les syndicats, a été invitée à faire part de ses observations sur ce document. Il a dernièrement interrogé le Sous Préfet au sujet des préconisations faites en matière de scolaire pour notamment se faire clarifier les propositions transcrites dans le SDCI au regard des compétences et des statuts actuels de la CCVN.

- le volet « scolaire » du SDCI qu'une réunion sera prochainement tenue en présence du Sous Préfet et de l'ensemble des délégués pour décider ensemble, et en toute connaissance de cause, du devenir qui sera donnée à cette compétence.

- le rapprochement des 2 Communautés de Communes du Val de Noye et de Conty, qu'une étude avait été par le passé engagée par Michel AUBRY et qu'il demeure possible d'actualiser cette dernière. M. LECLABART souhaite néanmoins se donner du temps avant de reprendre dossier compte tenu des échéances à venir et des priorités du moment. Il précise qu'en la matière aucune incitation financière n'est actuellement prévue dans les textes de loi qui pourrait présenter un intérêt à fusionner.

M. Alain SURHOMME : interpelle Mme MARCEL concernant la programmation des représentations de la Comédie de Picardie et regrette que la commune d'Esclainvillers n'est pas été prévenue de la non utilisation de sa salle alors que cette dernière avait été sollicité.

Il en ressort qu'il s'agit d'un problème d'échange de courriel.

M. Patrick DEPRET : il constate que sa quote part a diminué de 28% en 3 ans alors même que ses bases fiscales sont stagnantes.

Une réponse sera adressée à M. DEPRET concernant les explications qui ont conduit à cette baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, le séance est levé.